



Renouvellement de la composition du Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

- Dans le cadre de renouvellement de la composition du Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), la commune lance **un appel à candidatures afin de désigner les représentants issus de la société civile.**

Le Conseil d'administration du CCAS participe à la définition et à la mise en œuvre de la politique sociale de la commune. Il examine notamment les actions et dispositifs destinés à soutenir les personnes en difficultés, les familles, les personnes âgées, les personnes en situation de handicap ainsi que toute initiative visant à favoriser la solidarité et la cohésion sociale.

- **Conformément à la réglementation en vigueur, les candidatures devront être formulées par des associations œuvrant dans l'un des domaines suivants (une proposition par association et par domaine) :**
 - ✓ Insertion et lutte contre les exclusions,
 - ✓ Personnes âgées et retraités,
 - ✓ Personnes en situation de handicap,
 - ✓ Associations familiales (UDAF)
- **Pour être recevables, les candidatures devront concerner des personnes :**
 - ✓ mandatées par une association siégeant dans le département ;
 - ✓ qui participent à une action de prévention, d'animation ou de développement dans la commune ;
 - ✓ sans relation de prestations à l'égard du CCAS (en termes de fourniture de biens ou de services) ;
 - ✓ et ne disposant d'aucun mandat de conseiller municipal/communautaire (le cumul n'étant pas possible).

Les associations souhaitant proposer une candidature sont invitées à transmettre :

- ✓ une lettre de candidature motivée,
- ✓ une présentation de l'association ou du parcours du candidat,
- ✓ les coordonnées complètes du candidat proposé.

Les candidatures doivent être adressées avant le 15 avril 2026,

A l'attention de Monsieur le Maire, Président du CCAS,

✓ *par courrier déposé à l'accueil de l'Hôtel de Ville*

✓ *ou par e-mail à ccas@sjlm.fr*

La désignation des membres interviendra par arrêté du Maire après examen des candidatures.
